

Réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2010

ADHESION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

M. le Maire sollicite le conseil municipal sur l'adhésion à la communauté de communes « Val et Plateau de l'Ardenne ». Il rappelle que toutes les informations nécessaires à une décision ont été obtenues lors de la réunion organisée le 16 juin avec les représentants de cet organisme. A l'unanimité, l'Assemblée demande son adhésion à compter du 1^{er} janvier 2011.

ASSAINISSEMENT. PLAN DE ZONAGE.

M. le Maire aborde ensuite le sujet principal de la réunion : le plan de zonage. Lors de la réunion du 18 mai avec le Cabinet DUMAY, l'Agence de l'Eau, un représentant du Conseil Général et de la Police de l'Eau, différentes solutions d'assainissement ont été proposées. M. le Maire les rappelle et précise à nouveau leurs coûts. Un débat s'installe afin de connaître l'opinion de chaque membre et il apparaît que la mise aux normes entraînera d'importantes conséquences sur les coûts appliqués sur le prix de l'eau.

M. le Maire rappelle l'obligation de prévoir rapidement la mise aux normes dans la Commune mais aussi que dans le cadre de la communauté de commune, le SPANC devra vérifier les assainissements autonomes de chaque particulier. Cette enquête déterminera le système à mettre en place pour une mise aux normes obligatoires.

Etant donné la complexité du problème et les enjeux financiers importants, il propose au Conseil de réfléchir sur l'opportunité de la mise en place d'un système collectif, semi-collectif ou la conservation d'un assainissement autonome et de reporter le choix à une réunion ultérieure.

DIVERS

*M. le Maire informe ensuite les membres de l'octroi d'une subvention de 32 000 euros par la Région Champagne-Ardenne pour la réalisation du terrain de jeux. A ce sujet, il présente le devis de la société GINGER CEBTP pour le diagnostic de l'ancienne décharge. Profitant de la présence de l'entreprise COLAS qui effectuait des travaux dans la commune, la fouille nécessaire à l'analyse a été réalisée ce jour.

*Concernant le dossier de mise en place d'un périmètre de protection autour de la source qui alimente WARTIGNY, ce projet a été déclaré recevable pour une éventuelle subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

*M. le Maire fait part à l'Assemblée d'un courrier du Conseil Général l'informant d'une réflexion portant sur la possibilité de transférer aux collectivités de proximité la gestion du transport scolaire.

*La Mairie a reçu un courrier de M. Sébastien TURQUIN, accompagné d'un bail de 9 années, concernant une parcelle communale actuellement exploitée par M. CHANTRENNE Bruno. M. le Maire explique qu'un nouveau courrier lui sera adressé, lui stipulant que ce terrain ne fera plus l'objet d'un bail mais d'une mise à disposition, afin d'avoir les mains libres pour l'aménagement du périmètre de protection de la source.

*Il informe également les membres que des réunions concernant le passage de la télévision au tout numérique se seront organisées dans différentes Communes.

*Il précise également qu'un courrier a été envoyé à M. l'Abbé DREZE concernant l'état intérieur de l'église, les aménagements qui ont été réalisés et les modalités d'une réfection complète de l'édifice.